

Trois Rivières
1850

Mr. Hollis	5
Mr. M. Dougal	5
Capt. Curral	1
Es. Dugu	1
Esq. Fottin	3
Es. Beauchant	2
Es. Feron	1
Ed. Ardeman	1
Ant. Morin	1
Jacq. Fournier	1
Mess. Gauthier	1
Es. Curral	5
Ant. Linctot	1
Es. Laperre	1
Ant. Fleau	1
J. Bugeant	1
P. Desjardis	5
S. Lami	5
L. B. Fort	5
Ant. Bidan	1
Ch. Rittin	1
Ch. Southwood	1
M. Anderson	1
J. Girou	5
M. Truelle	3
A. Langman	1
P. St. L.	5
J. Thompson	5
H. G. Pearson	5

in last year's acct

£ 64
 11
 £ 53

M. M. Dougal
 C. J. G.

Prole d'Estimation, fait par nous, Souffres, Pierre
Beaus, Henry Lor et Charles Grandy, demeurant
en la Municipalite de la Ville des Trois Rivières, tous
trois Citoyens honorables par le Conseil Municipal
de la dite Municipalite en la Seance du dixieme
jour du Mois de Novembre mil huit cent quarante
sept, et qualifiés suivant la loi a cet effet, comme tels,
après avoir prêté chacun séparément le serment
d'office exigé par la loi, selon l'Acte Constituant l'Estimation
de la valeur annuelle des loyers ou des occupations des
Maisons ou parties de Maisons occupées par tous les
Commerçants en gros et en détail dans l'étendue de la dite
Municipalite suivant et conformément au Règlement
posé par le dit Conseil Municipal en la Seance du
vingt septieme jour du Mois de Mai dernier, intitulé
Règlement pour obliger tous les Commerçants en gros
et en détail en cette Municipalite a payer des Licences
pour l'usage des Magasins ou boutiques pour vendre des
Marchandises excepté des légumes spontanés et des fruits
pour faire acquiescer le montant a payer pour les
licences d'indiquées en cette dite Municipalite et
La premiere Colonne a gauche contient les Noms
de tous les dits Commerçants, la Colonne suivante
ou deuxieme Colonne a gauche fait mention de
ceux qui occupent leurs propres Maisons, la Colonne
suivante ou troisieme Colonne de gauche fait mention
de ceux qui occupent comme Locataires la Colonne
suivante ou quatrieme Colonne en commençant a
gauche contient l'évaluation des Loyers de vingt obols
et au dessus, la Colonne suivante ou cinquieme
Colonne en commençant a gauche l'évaluation des
loyers n'existant pas vingt livres par an, la Colonne
suivante ou sixieme Colonne en commençant a
gauche l'évaluation n'existant pas quinze livres par an
la septieme et dernière Colonne en commençant a gauche

Si c'est une maison entera qui est trappée ou rebouvent
une partie de maison; M. entera signifié maison entera; P. Maison
signifié partie de maison.

Fait à Québec le 11 Juin 1850

J. Wms Burns

Charles Blandy
John Macgregor
Wm G. G. G.

H. L. G.
Charles Blandy

Noms des Commerçants	Propriétaires	Locataires	\$20 et au dessus.	au dessous de \$20	\$15 et au dessous	Maison trappée pour le tout ou partie
David Anderson		1			1	M. entera
Joseph Dugré	✓ 1		0	4	1	" "
Pierre Dureau	1		1			" "
Isabelle Anderson	1				1	ent. "
John Anderson		1	1			" "
John Hortington	✓ 1		1			pt. "
J. Dural	1		1			pt. "
Auguste Larue	1		1			" "
John Kanan		1	1			" "
François Noyer		1	1			" "
Joseph Gibson	1		1			pt. "
Ch. Loutchoud		1	1			" "
Louis Lami		1	1			P. "
Charles Buisson		1	1			" "
Ch. H. Gudel	0	1	1			pt. "
M. Lajoie		1	1			pt. "
Richard Lamingan		1		1		P. "
F. Bergeron	"	1		1		P. "
Pierre Desfos	1		1			P. "
John Desjardis		1			1	P. Maison
Joseph Cantin	1				1	ent. "
H. G. G. G.	5	1	1			P. "

15
24

Noms des Commerçants

Noms des Commerçants	Propriétaires	Locataires	\$20 et au dessus.	au dessous de \$20	\$15 et au dessous.	Maison trappée pour le tout ou partie
George Stoth	1	1	1			M. entera
Edmond Boudreau	1				1	" "
Jos. Permetton	1				1	" "
Ch. P. de Champlain		1			1	" "
L. M. Pottier	1		1			" "
J. B. Pottier	✓ 1		1			" "
M. Lalancette	1				1	" "
William Grinnis	1			1		" "
J. B. Mart	1		1			" "
Les Beauchant rue du plain	x	1			1	" "
Antoine Bedard		1			1	" "
John M. Dergall	✓ 0	1	1			" "
Thomas Thompson		1	1			" "
Antoine Leduc	1				1	" "
Joseph Dural	✓ 1				1	" "
Antoine P. Leau		1			1	" "
Antoine Momi		1	1			" "
Jos. Beauchant rue des forges	x	1			1	" "
Pierre Peterson		1			1	" "
J. B. Gauthier	1				1	" "
Pierre Dureau	1				1	" "
Clairde Fleury	1				1	" "
Henry Martel	1				1	" "
Jacques Fournier	1				1	" "

21
7
28

2
4
6

12
16
28

24
28
52

Actuellement soumise entera au
Présent M. a été fait par nous les nommés le 11 Juin 1850

pour

part du Ovis de Leon couvant au Millier de Mes.
Bonnefame et Loucories et sous le doctement d'offie par
nous presté comme audit et Regulier et Coart le present
Nid est respectueusement soumis audit Conseil Municipal

Fois Mercuri le 11 Juin 1850

J. W. B. B. B.

John Macconne }
W. G. G. G. } témoins

Alors
Charles M. Maudy
Marque

F. M. M. M.